

Collège Sciences de la santé

Diplôme d'Université Et Capacités en Médecine

Case 148

146, rue Léo Saignat

CS 61292

33076 BORDEAUX Cedex

scolarite.du-capacite@u-bordeaux.fr

Tél. : 05 57 57 13 21

DIPLOME UNIVERSITAIRE DE VACCINOLOGIE

2^{ème} Cycle

UFR de rattachement : UFR des Sciences Médicales

ARTICLE I : OBJET ET ENTREE EN VIGUEUR

Il est créé, par décision des Conseils de l'Université de Bordeaux, à compter de l'année universitaire 2003-2004, dans le cadre de l'UFR 1 Paul Broca, un Diplôme Universitaire de Vaccinologie.

ARTICLE II : OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation a pour but d'apporter à des étudiants ayant validé un deuxième cycle d'études universitaires en médecine, pharmacie, biologie ou santé publique :

- Une compréhension du mode d'action des vaccins,
- Une initiation aux méthodes de recherche appliquées au développement clinique et à la production de vaccins,
- Une formation aux objectifs et aux méthodes d'évaluation des programmes de vaccination,
- Une formation aux méthodes d'évaluation de l'efficacité vaccinale sur le terrain, des stratégies de vaccination et aux modalités d'un système de vaccinovigilance.

ARTICLE III : RESPPONSABLES

Professeur Denis MALVY

Professeur de maladies infectieuses et tropicales

Centre René Labusquière

Université de Bordeaux

146, rue Léo Saignat

33076 BORDEAUX CEDEX

Tél. : 05 57 57 15 31

Fax : 05 56 24 46 82

E-mail : crl@u-bordeaux.fr

Professeur Jean-Louis KOECK

Professeur visiteur

Professeur agrégé d'épidémiologie du Val de Grâce

H.I.A. Robert Picqué – BP 28

33998 BORDEAUX ARMEES

Tél. : 05 56 84 70 98

Fax : 05 56 84 74 95

Autres membres du comité pédagogique :

- **Professeur Michel DUPON (BORDEAUX)**
Professeur de maladies infectieuses et tropicales
- **Professeur Pierre SALIOU (PARIS)**
Professeur agrégé d'épidémiologie du Val de Grâce
Coordinateur pédagogique
Président de la Société de Pathologie Exotique
- **Professeur Claire Anne SIEGRIST (GENEVE)**
Professeur de Vaccinable et d'Immunologie néonatale
- **Professeur Rémy TEYSSOU (PARIS)**
Professeur agrégé d'épidémiologie du Val de Grâce

ARTICLE IV : ORGANISATION GENERALE DE LA FORMATION

A) Capacité d'accueil :

Le nombre minimum d'étudiants est fixé à **15** et le maximum à **30**.

B) Durée des études et rythme de la formation :

La formation dure une année universitaire et **a lieu tous les 2 ans**.

C) Enseignement théorique : volume horaire, lieu des enseignements :

Le volume horaire global de l'enseignement théorique est de **80 heures** réparties sur 5 jours.

Les cours se déroulent dans les locaux de l'Université de Bordeaux sur le site de Carreire ou alternativement sur les sites de l'Ecole du Service de Santé des Armées à Bordeaux ou de l'Ecole du Val-de-Grâce à Paris.

D) Stages :

Des stages peuvent se dérouler en Hôpital, en entreprise, auprès de l'OMS, de l'IRD ou d'agences non gouvernementales.

ARTICLE V : CONDITIONS D'INSCRIPTION

A) Conditions de titres :

Cette formation s'adresse aux étudiants ayant validé un deuxième cycle d'études universitaires en médecine, pharmacie, biologie ou santé publique.

La sélection des candidats se fait après étude d'un dossier accompagné d'une lettre de motivation.

B) Lieu et période d'inscription :

Les candidats constituent leur dossier d'inscription au service de scolarité des Diplômes d'université de l'Université de Bordeaux (site Carreire).

La période d'inscription se déroule du 1^{er} septembre à fin février de l'année universitaire.

ARTICLE VI : COUT DE LA FORMATION

Les frais de formation s'élèvent à :

En formation initiale : **500€/an**,

En formation continue :

- en reprise d'études non financée : **1000€/an**,

- en reprise d'études financée : **2000€/an**,

Auxquels s'ajoute le droit de scolarité fixé annuellement par arrêté ministériel.

Cas particulier :

Exonération des droits spécifiques au bénéfice de 5 apprenants membres du Service de Santé des Armées ou de l'Ecole du Val-de-Grâce.

ARTICLE VII : CONTROLE DES CONNAISSANCES ET CONDITIONS DE VALIDATION

A) Lieu des examens :

Les épreuves de contrôle des connaissances se déroulent dans les locaux de l'Université de Bordeaux sur le site de Carreire.

B) Nature des épreuves :

Le contrôle des connaissances s'effectue en fin de formation sous la forme d'une soutenance de mémoire d'une durée d'une heure et notée sur 20.

C) Composition du jury :

Le jury est composé de 6 enseignants, dont les deux responsables pédagogiques, et au moins 2 membres du comité pédagogique.

Un enseignant européen, non français mais francophone, membre du comité de pilotage du Réseau Trop Ed Europe peut être invité.

D) Conditions de validation :

Pour être déclarés admis, les candidats doivent obligatoirement être présents à l'ensemble des cours et obtenir une note égale ou supérieure à la moyenne à l'épreuve de soutenance du mémoire.

E) Redoublement :

Un seul redoublement est autorisé.

ARTICLE VIII : DELIVRANCE DU DIPLOME

Le Diplôme Universitaire de Vaccinologie est délivré aux candidats admis, sous le sceau de l'Université de Bordeaux et la signature de son Président.

Création : Conseil UFR I du 17/11/2003
C.A. du 11/12/2003

Changement d'U.F.R. de rattachement et Modifications :
Conseil UFR I du 20/03/2006
Conseil UFR II du 23/03/2006
C.A. du 04/05/2006
Conseil UFR II du 19/05/2006
C.A. du 26/09/2006

Modifications : Conseil UFR II du 16/04/2009
C.E.V.U. du 26/05/2009

Conseil UFR Sciences Médicales du 16/04/2014
Conseil du Collège Sciences de la santé du 06/05/2014

Conseil UFR Sciences Médicales du 11/05/2015
Conseil du Collège Sciences de la santé du 11/06/2015

Conseil UFR Sciences Médicales du 12/06/2017
Conseil du Collège Sciences de la santé du 11/07/2017

Conseil UFR Sciences Médicales du 03/06/2019
Conseil du Collège Sciences de la santé du 28/06/2019
(Version 7)